

APPEL À PROJETS PERMANENT

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



RSE / DD : et si vos achats et consommations contribuait aux Objectifs de Développement Durable ?

Face aux enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques auxquels l'Humanité doit faire face, nous savons toutes et tous qu'il appartient à chacun de « faire sa part ». **ADERE HAUTS-DE-FRANCE** œuvre au sein du Réseau ADERE en contribuant à l'amélioration des pratiques, réalise sa mission en conscience et se positionne comme « facilitateur » pour ses adhérents sur le volet « Achat » et ainsi leur permet de consacrer leurs ressources temps et économiques au profit des bénéficiaires, usagers, résidents...

Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, par essence, vous faites également « votre part ».

Nombreuses sont les structures désireuses d'en faire plus encore « demain ».

Alors, pour soutenir ces dynamiques vertueuses, ADERE HAUTS-DE-FRANCE mobilise 30 000 euros et lance en 2024 son 1^{er} Appel à Projets Permanent « Objectifs de Développement Durable ».



Les Objectifs de Développement Durable (ODD), de quoi parle-t-on ? : Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les découvrir en détail [ici](#).

Retour en vidéo sur ce programme mondial audacieux pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et poursuivre un avenir durable adopté à l'unanimité par les 193 Etats membres des Nations Unies.

ÉLÉMENTS PRATIQUES

- Sens / Objectifs : accompagner financièrement des projets en lien avec l'atteinte des ODD
- Budget 2024 : 30 000 €
- Projet à transmettre Christophe FADDOUL, Président ADERE HAUTS-DE-FRANCE (contact-hdf@adere.fr) et à Samia CHEMOURI responsable associatif (schemouri@adere.fr)
- Pour toute question : Samia CHEMOURI, responsable associatif : schemouri@adere.fr / 06 17 57 64 91

APPEL À PROJETS : DESCRIPTION

Sens et objectifs

Cet Appel à Projets Permanent a pour objectif d'encourager les adhérents ADERE Hauts-de-France dans leur démarche Développement Durable / Responsabilité Sociétale d'Organisation-Entreprise au travers des Objectifs de Développement Durable. Il participe au financement d'initiatives prises en ce sens et respectant les critères de sélection ci-après dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie.

Critère d'éligibilité

Type de projets éligibles :

- Projet totalement nouveau pour l'organisme candidat
- Projet de développement significatif, d'essaimage ou de changement d'échelle d'une action déjà en place dans l'organisme candidat
- Projet non démarré à la date de dépôt et d'étude par la commission

A noter qu'un seul projet pourra être financé par Organisation.

Les projets devront être en lien avec un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable suivants :

[Cliquez sur un objectif spécifique ci-dessous pour en savoir plus](#)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

■ Modalités de soutien

► Budget 2024 de l'AAPP : 30 000 €

Financements possibles :

- Services, Matériels et Investissements nécessaires au Projet
- Prestation d'Accompagnement (consultant/cabinet/expert...) nécessaire au montage du Projet et/ou mise en œuvre du Projet
- Montant de la participation selon le budget total, dans la limite de la somme allouée par ADERE Hauts-de-France pour l'exercice 2024 :
 - 50% du coût du projet dans la limite de 7 500 € TTC

Important : si à date du dépôt du projet l'enveloppe allouée à l'AAPP pour l'exercice concerné est déjà totalement attribuée, il conviendra à l'organisme porteur du projet si il le souhaite, de renouveler sa participation à l'AAPP en début d'exercice suivant (aucun report automatique ne sera fait par ADERE Hauts-de-France).

■ Critères d'évaluation

La Commission Développement Durable évaluera les projets soumis par ordre chronologique selon les critères suivants :

- Cotisations à jour > *OUI/NON (éliminatoire)*
- Complétude du dossier > *OUI/NON (éliminatoire)*
- Lien(s) avec les Objectifs de Développement Durable ciblés (ci-dessus) > *OUI/NON (éliminatoire)*
- Intégration du Projet dans une stratégie globale RSE / Développement Durable au sein de l'organisation > *15 points max*
- Le caractère « innovant » / changement d'échelle/Essaimage du Projet pour l'organisation > *15 points max*
- Les impacts et bénéfices environnementaux > *15 points max*, économiques > *15 points max*, sociaux et sociétaux du Projet (dans son écosystème : interne/externe) > *15 points max*
- Implication des différentes parties prenantes, les acteurs du Projet (résidents, usagers, bénéficiaires, bénévoles, salariés, administrateurs...) > *25 points max*

Il appartient au dossier de candidature de montrer en quoi le projet présenté s'inscrit dans les dynamiques décrites ci-avant.

Projet financé pour tout ou partie du montant sollicité si minimum 65 points obtenus par le projet et validation définitive du CA d'ADERE Hauts-de-France.

Le porteur d'un projet non retenu aura toute latitude pour le retravailler et le déposer de nouveau.

■ Planning et Commission Développement Durable

- Les projets seront étudiés par la Commission Développement Durable d'ADERE Hauts-de-France composée de membres du CA ADERE Hauts-de-France et toute personne qualifiée jugée utile.
- Les projets retenus seront présentés en CA d'ADERE Hauts-de-France pour validation et versement des fonds.
- Les projets seront étudiés dans l'ordre chronologique de leur dépôt lors des commissions ad-hoc.
- Calendrier des CA 2024 : 18 avril / 3 octobre / 19 décembre (seront étudiés les projets reçus au plus tard à J - 15).

La Commission Développement Durable (CDD) et le Conseil d'Administration (CA) d'ADERE Hauts-de-France s'appliqueront un devoir de vigilance tout particulier en vue d'assurer leur impartialité, de prévenir tout conflit d'intérêt en interdisant toute étude de projet porté par des structures pour lesquelles les membres de la CDD d'ADERE Hauts-de-France seraient bénévoles ou salariés.

Si un projet retenu par la CDD est porté par une organisation membre du CA d'ADERE Hauts-de-France, l'administrateur concerné ne pourra participer au vote final en CA.

Aucun membre de la Commission et/ou du CA d'ADERE Hauts-de-France ne peut avoir de lien direct avec un ou des fournisseurs référencés potentiellement nécessaires à la réalisation des projets et actions soumises à une demande de financement dans le cadre de l'AAPP.

■ Engagements mutuels

ADERE Hauts-de-France s'engage à :

- Communiquer aux porteurs de projet dans la quinzaine suivant la réunion du CA d'ADERE Hauts-de-France sa décision et motiver tout refus
- Le versement des fonds accordés se fera pour les 50% dès validation du CA puis les 50% restant à l'issue de la réalisation du projet sur justificatifs

Les porteurs de projet soutenus dans le cadre de l'AAPP s'engagent, en cohérence avec l'essence même de la Démarche de Développement Durable, à :

- Être adhérent à ADERE HAUTS-DE-FRANCE et à jour de cotisation pour l'année de dépôt du projet et N+1
- Consulter les fournisseurs référencés par le Réseau ADERE répondant aux besoins (services/produits) du projet
- Informer ADERE HAUTS-DE-FRANCE du déroulement et de la réalisation des actions prévues
- Fournir tout document confirmant la bonne allocation des fonds reçus (factures)
- Accepter que les actions conduites dans le cadre du projet soutenu par l'AAPP fassent l'objet de communication sur tout support jugé utile par le Réseau ADERE (blog, site internet unadere.fr, portail en ligne, réseaux sociaux...)
- Présenter leur projet lors de l'AG d'ADERE HAUTS-DE-FRANCE suivant le versement des fonds attribués
- Partager son expérience auprès des autres adhérents de l'association (groupe de travail, échanges bilatéraux, témoignage...)
- Indiquer le soutien de l'association ADERE HAUTS-DE-FRANCE (logo, nomination...) sur tout support de communication propre à l'organisme faisant la promotion du projet et actions entreprises dans le cadre du projet soutenu

■ Dépôt des projets et éléments à fournir

- Dossier de présentation du projet en format numérique, transmis à Samia Chemouri (schemouri@adere.fr) par voie électronique
- Format PDF et/ou Word
- Formulaire dédié « Présentation synthétique du Projet » de l'Appel à Projets Permanent (5^e page du présent document)
- Attestation sur l'honneur du respect des engagements signée (page 6 du présent document)
- Annexes à joindre :
 - Description du projet et des actions envisagées
 - Calendrier prévisionnel
 - Budget / plan de financement
 - Devis (prestations, matériels, équipements...) justifiant le montant sollicité
 - Toute autre annexe jugée pertinente

Important : seuls les dossiers respectant ces conditions seront étudiés.

**Pour toute question : Samia CHEMOURI, responsable associatif
schemouri@adere.fr / 06 17 57 64 91**



■ PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Adhérent porteur du projet

Établissement(s) adhérent(s) :

Organisme(s) gestionnaire(s) :

N° Adhérent ADERE :

Représentant légal

Nom : Prénom : Fonction :

Téléphone : Email :

Responsable du projet - Interlocuteur référent

Nom : Prénom : Fonction :

Téléphone : Email :

Description du projet

Dénomination du projet/action :

A quel(s) ODD le projet s'intègre-t-il ? :



Résumé du contexte entourant le projet (enjeux, motivations, objectifs... ?)

Résumé du projet :

Durée/Calendrier du projet :

Montage Financier

Montant global du projet en € TTC :

Montage financier :

- Fonds propres :	euros TTC	Partenaire(s) bancaire(s) :	euros TTC
- Autre Partenaire :	euros TTC		
- Montant sollicité via l'Appel à Projets Permanent les ODD	euros TTC	Soit	% du montant du projet

Utilisation spécifique des fonds sollicités (XXXX euros pour tel prestataire, tels achats, tels équipements etc.) :

- euros TTC alloués à
- euros TTC alloués à
- euros TTC alloués à

Projet à transmettre à l'attention de :

Christophe FADDOUL, Président ADERE HAUTS-DE-FRANCE
contact-hdf@adere.fr

→ Samia CHEMOURI, responsable associatif - schemouri@adere.fr / 06 17 57 64 91

Pour toute question :
Samia CHEMOURI
Responsable associatif
schemouri@adere.fr - 06 17 57 64 91

■ ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

- Être adhérent à ADERE HAUTS-DE-FRANCE et à jour de cotisation pour l'année de dépôt du projet et N+1
- Consulter les fournisseurs référencés par le Réseau ADERE répondant aux besoins (services/produits) du projet
- Informer ADERE HAUTS-DE-FRANCE du déroulement et de la réalisation des actions prévues
- Fournir tout document confirmant la bonne allocation des fonds reçus (factures)
- Accepter que les actions conduites dans le cadre du projet soutenu par l'AAPP fassent l'objet de communication sur tout support jugé utile par le Réseau ADERE (blog, site internet unadere.fr, portail en ligne, réseaux sociaux...)
- Présenter leur projet lors de l'AG d'ADERE HAUTS-DE-FRANCE suivant le versement des fonds attribués
- Partager son expérience auprès des autres adhérents de l'association (groupe de travail, échanges bilatéraux, témoignage...)
- Indiquer le soutien de l'association ADERE HAUTS-DE-FRANCE (logo, nomination...) sur tout support de communication propre à l'organisme faisant la promotion du projet et actions entreprises dans le cadre du projet soutenu

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

